

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V.

N^o: XXIX.

M A I 1789.

Dimanche 31.

L'Evêque Grec de Sluck soupçonné d'avoir voulu révolter les paysans d'Ukraine, a été conduit dans cette capitale où il est détenu & gardé avec les plus grandes précautions. S. E. M. l'Ambassadeur de Russie a fait quelques démarches à l'effet de le réclamer, comme suffragant de l'Archevêché de Kiow; mais ces réclamations n'ont eu aucune suite jusques présent. D'ailleurs les états se sont occupés de l'impôt territorial, & les Commissaires destinés à l'évaluation des terres ont été nommés par les palatinats. Nous ne remplirons point ce journal des discussions auxquelles ce projet a donné lieu, & nous préférerons d'y placer la Note présentée par le ministre impérial, déjà promise dans deux numéros, avec une réponse du Prince Feld-Maréchal Potemkin à la lettre qui lui a été écrite, au sujet des armes qu'il avoit déposées à Szmila. Ces deux écrits conçus dans les

termes les plus flatteurs, font faits pour augmenter la reconnaissance que la nation doit au Monarque qui le premier, a donné l'exemple de l'équité, du désintéressement & des égards.

Nous donnerons dans un supplément la réponse du Duc de Courlande, à la réquisition qui lui a été faite par les états, de ses devoirs & charges de vasselage.

J'ai recu la lettre françoise que vos Excellences m'ont écrite d'après l'ordre des Etats. Il m'est doux d'être interrogé comme citoyen et compatriote, & c'est à ce titre que je n'hésite point à entrer dans l'explication Suivante, aussi claire que dictée par une entière condescendance, & une sincérité non suspect.

Ce n'est point comme particulier & seigneur des terres de Szmila, que j'y ai envoyé en quartier une partie du régiment Chevau-légers de Cherson; c'est plutôt comme Feld-Maréchal commandant les armées de S. M. L'Impératrice de Russie, d'après le libre séjour d'un bien plus grand nombre des mêmes troupes en Pologne, durant tout le cours de l'année dernière, dans la pleine confiance que ces deux nations distinguées resteront indissolublement unies, & dans la conviction des vœux sincères & durables de ma Souveraine pour la Pologne, que j'ai placé ainsi cette petite partie de l'armée, & je l'ai placé dans ma terre, afin qu'elle ne put offrir nul part ni cause d'oppression, ni sujet de plainte à personne: malgré quoi cependant, du moment que l'Autorité suprême fut informée que cela ne plaisoit point à la République, j'e reçus l'ordre de faire évacuer ce petit dé-

tachement de troupes, & prendre des arrangements pour l'évacuation de tout le reste.

J'ose assurer ici de la manière la plus Solennelle, que je ne me laisseroit passer par qui que ce soit en zèle pour le bien de la Sérénissime République; les preuves en sont claires & incontestables. Qui est-ce qui peut dire avoir transporté en entier & de son plein gré, une fortune aussi considérable en Pologne ainsi que je l'ai fait? aurai-je pu me résoudre à une pareille démarche, si je n'avois aimé la nation Polonoise à laquelle d'un autre côté je ne suis point étranger? & aurai-je pu l'exécuter sans le consentement & les Secours bien-faisans de ma Souveraine, ou sans être assuré de sa Volonté immuable d'entretenir inviolablement l'amitié d'une République respectable?

La méchanceté avoit inventé & fait courir des bruits ingurieux à mon honneur, comme si j'eusse transporté à Szmila un amas d'armes considérable. Le Comte Stanislas Potocki Nonce de Lublin, a dit justement à ma défense que si ces armes étoient à moi en propre, elles ne seroient certainement employées qu'au bien de la Patrie: il a dit ce que j'aurois dit moi même, & acquit par là des droits à mon éternelle reconnoissance.

Pour preuve de mon zèle attachement à la Sérénissime République, j'ai l'honneur d'offrir douze canons de fonte & cinq cent fusils que ma Souveraine a permis de faire faire dans ses fabriques.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,
de Vos Excellences,

Le plus humble Serviteur.

Prince Gregoire Potemkin Tauryczewski.

N O T E

L'empereur s'étant fait rendre compte du résultat de la Commission mixte, qui s'est tenue à Zwaniecz pour examiner les prétentions en dédommagement, provenantes des opérations du blocus de Chocim sur la rive gauche du Dniester, Sa Majesté Impériale & Royale a observé, que ses Commissaires n'ont pu que s'attacher strictement aux principes adoptés dans les cas ordinaires de liquidation. Mais comme Elle trouve conforme à ses sentiments de mettre en compte plus, que toute autre chose, la nature extraordinaire de l'occasion & la complaisance qu'elle y a éprouvée de la part d'une Nation dont elle prise le caractère et l'amitié; le soussigné est chargé de témoigner à S. E. M. le Comte Malachowski Grand Chancelier de la Couronne comme Président de la Députation des affaires étrangères, & il a l'honneur de le requérir d'informer les Illustres Etats assemblés en Diète, que l'Empereur vient de donner l'ordre d'acquitter sans délai, non seulement les 19,769. fl. de Pologne liquidés par ses Commissaires, mais aussi toute la Somme de 95,116. fl. de Pologne, qu'importe le reste des prétentions ayant un rapport direct avec les susdites opérations, & telles qu'elles ont été fixées par les propres Commissaires de la République sans aucune déduction ultérieure.

Varsovie ce 8. Mai 1789.

de Caché.

S U P P L E M E N T

AU Nro: XXIX.

*Traduction de la lettre écrite en latin par S. A. le
Duc de Curlande aux Maréchaux de la Diète.*

Mes Seigneurs les Maréchaux de la Diète
& de la Confédération du Royaume
de Pologne & du grand Duché de
Lithuanie ;

COMME la magnanimité, la générosité & l'ardeur fervente, avec les quelles Sa Majesté le Roi, ainsi que les Illustres Etats Confédérés de la Sérénissime République, travaillent à la Diète présente, ont pour objet la splendeur, la prospérité de la patrie ; que leurs forces réunies tendent à relever l'ancienne gloire du nom Polonois, à lui rendre son premier éclat ; qu'ils font naître l'admiration & la vénération chez

tous les vrais appréciateurs de la vertu: de même le sentiment le plus cher à ceux qui sont particulièrement attachés à S. M. & à la Sérénissime République par les liens de la fidélité, est celui qui les pénétre d'une reconnaissance d'autant plus vive; qu'ils peuvent espérer, eux & leurs descendans de participer aux fruits d'une prévoyance aussi éclairée.

C'est ainsi qu'animé par une fidélité & un dévouement, qui seront à jamais le premier mobile de ma conduite envers S. M. & la Sérénissime République; je porterai tous mes soins à mettre en état le corps de troupes qui m'est demandé par la lettre de vos Excellences, à se mettre en marche. Les deux compagnies, existantes à présent, ne formant point le nombre requis; j'ai sur le champ donné des ordres aux capitaines de faire des enrôlemens pour

les compléter, mais quoique leurs instructions portent d'accélérer l'accomplissement de ces ordres, je vois difficilement la possibilité qu'ils le soient avec cette promptitude qu'exigeroit le terme qui m'est fixé.

L'attachement le plus zélé m'ayant porté, autant que mes devoirs de vasselage, à remplir la volonté de S. M. &c de la Sérénissime République; j'ose espérer que, non seulement il sera fourni à ce corps de troupes, tous les vivres nécessaires, dès qu'il entrera sur les frontières de la Lithuanie; mais aussi que S. M. & les Illustres Etats daigneront m'accorder un réversal (ce qui est d'usage en pareil cas) par lequel on reconnoittra que tout ce que je ferai en outre de mes devoirs de Vasselage, ne sera point exigé pour l'avenir.

Je finis, en priant vos Excellences
de m'obtenir du Roi & de la Sérénissime République, la continuation de leur bienveillance & de leur protection ; & d'être convaincus de l'attachement et de la vénération avec les quels je suis, De vos Excellences l'inviolable & Sincère ami

(Signé) Pierre Duc de Curlande.

à Mittau le 15. Mai 1789.

A V I S.

On s'abonne tous les jours, hors les fêtes & Dimanches, chez Mr. Trattner Libraire, rue des Sénateurs vis-à-vis le Palais de S. A. le Prince Primat. Le prix de l'abonnement pour Varsovie est de 36. florins pour l'année courante; on paye 4. florins de plus pour les feuilles sorties avant la nouvelle année.

On s'abonne également pour toutes les Provinces de Pologne: s'adresser, à Varsovie, à M. Zimmermann Contrôleur général de la Poste; & en Province, aux Maîtres des Postes de chaque Bureau. Le prix de l'abonnement est de 46. florins, franc-de-port, pour toutes les feuilles jusqu'à la nouvelle Année 1790.

